Grand Conseil - Secrétariat général Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 27 MARS 2012

Scanné le

## Interpellation: qu'est ce vraiment une résidence secondaire ?

Au lendemain d'une votation dont nous ne connaissons pas encore les conséquences au niveaux de nos communes et face à la difficulté de savoir exactement à quelle hauteur se situe le pourcentage de résidences secondaires, d'autres questions peut-être plus terre à terre, mais concrètes m'apparaissent.

Tout d'abord, il faudrait arriver à déterminer ce qu'est réellement une résidence secondaire. Si on se réfère à l'article deux de l'initiative qui dit, "la loi oblige les communes à publier chaque année leur plan de quotas de résidences principales ....." j'en déduis donc que les autres habitations sont classées comme résidences secondaires..... Pas très clair comme définition, vous en conviendrez.

Je sais que le canton de Vaud vient de créer une cellule chargée d'examiner et de clarifier le traitement des différents types de dossiers, en attendant les dispositions fédérales. On parle, en effet beaucoup de délivrer ou non des permis de construire, mais qu'en est-il dans certain nombre de situations acquises, dont si je ne m'abuse l'initiative ne parle pas. mais qui sont des cas concrets au sein des familles. Le groupe de travail désigné se penchera-t-il sur ces situations?

On ne parle pas que de richissimes propriétaires qui construisent à tour de bras des résidences luxueuses qui resteront vides, mais nous risquons bel et bien d'être concernés par des effets collatéraux qui devront être rapidement abordés....

Qu'en est il, par exemple, des enfants qui héritent d'un chalet soit habitée par leur parents en résidence principale ou non..... Devront-ils le vendre obligatoirement à des résidents principaux ou pourront ils le conserver pour des week-ends.... Ou alors, auront ils l'obligation de le louer à l'année à des résidents principaux ?

Ou encore, qu'en est-il des résidents d'un canton, mais ayant leurs origines dans un autre canton, seront ils obligé de vendre leur patrimoine et d'ainsi perdre une partie de leurs racines?

J'ai donc l'honneur d'interpeller le Conseil d'Etat sur les interrogations développées cidessus et lui demande de les intégrer dans les sujets soumis à l'examen du groupe de travail.

Christine Chevalley

(souhaite développer)